

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 5 novembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Dominique LEGO,

Mmes, Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. Marc-Antoine JAMET,
Mme Annick GASCHER,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Eric HEBERT, Patrick HUON, Christophe THIESSE
Mme Brigitte ROIX.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Benoît BALUT
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

5 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION

28 octobre 2024

DATE D'AFFICHAGE

7 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 10

PROCURATION(S)

VOTANTS 10

Délibération n° 7

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE NATIONALE DE LA SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA)

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente, expose aux membres du Conseil d'administration.

La commune de Val-de-Reuil attache une attention particulière au bien vieillir de ses aînés.

Nous devons en effet faire face à de nouveaux enjeux démographiques, et notamment le vieillissement de la population, autant que nous inscrire dans un engagement fort sur la thématique de la démarche inclusive et de prise

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

en compte des besoins multidimensionnels de cette population notamment celle résidant en quartiers prioritaires de la ville.

La Ville de Val-de-Reuil comptabilise 1800 seniors âgés de 61 ans et plus. Pour ce public, les situations d'isolement deviennent plus importantes et préoccupantes. Les seniors des quartiers connaissent une seconde difficulté par leur appartenance à des catégories sociales modestes voire pauvres et l'on sait que le lieu d'habitation a une incidence sur l'espérance de vie. Nous comptabilisons 483 personnes de plus de 60 ans résidants en QPV.

Les quartiers prioritaires de la Ville se concentrent en germe de Ville. Ce sont les premiers quartiers construits à la fin des années 1970, lors de la création de Val-de-Reuil, ville nouvelle. Ils regroupent 7 003 habitants, soit près de la moitié de la population totale de Val-de-Reuil. 82.6 % des habitants des QPV logent dans le parc social et 43.4 % vivent sous le seuil de pauvreté. Plus de la moitié des habitants de 60 ans et plus vivent seuls.

Afin de structurer notre politique d'accompagnement du vieillissement « Bien Vieillir Dans son Quartier », et de répondre aux besoins spécifiques des habitants en QPV, le CCAS souhaite répondre à l'appel à manifestation d'intérêt porté par la CNSA, intitulé « Accompagner le vieillissement en Quartiers Prioritaires de la Ville.

Les objectifs de cet appel à manifestation sont :

- Lutter contre l'isolement
- Favoriser l'accès aux droits
- Maintenir l'autonomie au domicile
- Développer les actions collectives d'informations et de prévention.

Les étapes de cet accompagnement sont :

- Repérer les fragilités
- Accompagner les ménages
- Mobiliser les publics vers le collectif
- Structurer la gouvernance du projet
- Réaliser les bilans des actions

Le cahier des charges de la CNSA indique que le projet devait être co-porté avec une structure associative. Le choix du CCAS se porte sur le Club des Retraités du Val, association existante depuis 1978, dont les principes de solidarité et de collectif sont inscrits dans leurs statuts.

La CNSA est sollicitée pour un montant de 249 000€, la subvention est attribuée pour une durée de 3 ans et correspond principalement à l'emploi d'un poste de travailleur social. Nous souhaitons également inclure dans la programmation budgétaire en section d'investissement, l'achat d'un véhicule adapté.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER**, M. le Président, ou son représentant, à demander cette subvention auprès de la Caisse Nationales de la Solidarité pour l'Autonomie et de signer tous documents s'y référant.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote),

- **AUTORISE à l'unanimité**, M. le Président, ou son représentant, à demander cette subvention auprès de la Caisse Nationales de la Solidarité pour l'Autonomie et de signer tous documents s'y référant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES